

**Le nombre de places est limité à 20 exposants. Le formulaire est à renvoyer avant le 03 mars 2023,**

par courrier à : **Aymeric Monnier**  
**Service développement économique**  
**28230 EPERNON**

ou par courriel à : **aymeric.monnier@porteseureliennesidf.fr**

Afin d'évaluer votre candidature, nous vous remercions de bien vouloir joindre à votre envoi une ou deux photos représentatives de votre savoir faire, et d'indiquer les dimensions de vos oeuvres. Merci d'indiquer également votre site internet ou votre page Facebook.

### Renseignements entreprise :

Nom de l'entreprise :  Métier :

Adresse :

CP :  Ville :

N° de SIRET :

Courriel :

Téléphone fixe :  Téléphone portable :

Responsable de l'entreprise :

Nom :  Prénom :

Personnel ou représentant de l'entreprise : *(présent durant l'exposition)*

Nom :  Prénom :

### Assurance :

L'entreprise confirme qu'elle est couverte par un organisme d'assurance :

Nom de l'organisme d'assurance :

Nom de l'assureur :  Prénom de l'assureur :

Nom de l'assuré :  Prénom de l'assuré :

N° du contrat d'assurance :

### Besoins techniques :

Tables X   Chaises X   Grilles d'exposition X

Je certifie sur l'honneur que les informations sont exactes

Fait à :  en date du :

Signature :

## Règlement

### Organisation

La communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France organise le samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 avril 2023 (installation des stands à partir du vendredi 31 mars à 10h00) les Journées européennes des métiers d'art. Cet événement se déroule à la Salle des Pressoirs d'Épernon (Rue des Aironcelles, 28230 Épernon), le samedi de 10h00 à 18h00 et le dimanche de 10h00 à 17h00.

La ville d'Épernon met gracieusement à disposition de l'organisateur la Salle des Pressoirs et le matériel d'exposition (grilles, tables et chaises).

Le but de cet événement est de promouvoir les entreprises des métiers d'arts présents sur le territoire de communauté de communes et alentours. L'esprit participatif et collaboratif doit prévaloir.

### Inscription

L'inscription est gratuite et soumise au respect du présent règlement. Les participants sont dûment déclarés et enregistrés auprès des établissements publics comme la Chambre des métiers et de l'artisanat, la maison des artistes et ou la Chambre de commerce et d'industrie et à jour de leurs cotisations sociales. Au vu de la configuration du site, les places sont limitées à 20 exposants. Les emplacements sont attribués par l'organisateur. Si les candidatures excèdent la capacité d'accueil, la sélection s'effectuera selon l'ordre d'arrivée des dossiers complets et en fonction des animations proposées.

L'entreprise s'engage à participer aux deux journées européennes des métiers d'art organisées par la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France.

L'annulation à la participation doit intervenir impérativement une semaine avant l'exposition. Si les délais ne sont pas respectés ou si l'annulation n'est pas justifiée, les organisateurs se réservent le droit de ne pas accepter l'exposant pour les prochaines éditions.

Les exposants s'engagent à ce que leur stand soit occupé en continu afin de répondre au public. Ils leur appartiennent de prendre leurs dispositions pour se restaurer sur place ou de se faire remplacer pour l'occasion.

Les animaux de compagnie sont strictement interdits dans la salle.

Les animaux accompagnant les personnes en situation de handicap sont bien évidemment acceptés.

### Vente

La vente est autorisée. Les prix doivent être indiqués de manière lisible et compréhensible selon les textes de lois en vigueur. La communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se désengage de tout litige commercial pouvant survenir durant l'événement.

L'exposant ne doit pas dégarnir son espace et ne retire aucun de ses articles avant la fin de l'exposition.

L'exposant ne peut présenter sur son stand que les produits, marques et services admis tels qu'énumérés dans sa demande de participation.

L'exposant déclare et garantit par ailleurs être le titulaire des droits de propriété intellectuelle afférents aux produits ou services présentés sur son stand.

### Assurances

Les exposants, leurs employés ou représentants ainsi que leurs biens sont couverts par leur propre assurance qui couvre le vol, la dégradation, la destruction et les accidents pouvant survenir durant l'événement. La Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable des dommages subis.

### Matériel

Le matériel mis à disposition par la commune d'Épernon doit être rendu dans le même état qu'il a été confié. En cas de dégradation ou de manque, il conviendra à l'exposant de rentrer en contact avec les services municipaux de la ville d'Épernon afin de régler tout litige. Les raccordements électriques doivent être conformes aux normes européennes en vigueur. Les lieux doivent être rendus propres.

### Communication

La promotion de l'événement est organisée par les services communautaires de la façon suivante : affiches et flyers (commerces, sites communautaires, mairies), campagnes sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Panneau Pocket), sur le site internet de la communauté de communes, campagne radio (Radio Evasion). L'exposition bénéficiera de la communication nationale réalisée par l'Institut National des Métiers d'Art. Cet événement sera couvert par les médias et par conséquent des prises de vues seront réalisées. À cet effet, les participants s'engagent à céder leur droit à l'image au service communication de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France et l'autorisent à les publier sur l'ensemble des supports de diffusions qu'il possède.

### RGPD

Les informations recueillies dans ce document sont enregistrées tout ou partie dans un fichier informatisé tenu par la communauté de commune des Portes Euréliennes d'Île-de-France, 6 place Aristide Briand - 28230 Épernon - 02 37 83 45 33 - contact@porteseureliennesidf.fr afin de réaliser un suivi individuel et des bilans statistiques. Elles sont à destination du service développement économique de la communauté de communes des Portes Eureliennes d'Île-de-France. Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée maximum de 10 ans. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens pour assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. Pour exercer vos droits ou répondre à toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France via l'adresse mail suivante : **contact@porteseureliennesidf.fr** ou le service en charge de l'exercice de ces droits. Si vous estimez, après nous avoir contacté que vos droits informatique et libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser votre réclamation à la CNIL.

Nom :

Prénom :

Fait à :

En date du :

Signature